



PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais Compte-rendu de la réunion du Bureau du 21 janvier 2021

Présents :

Bureau : MMES BEVIERE, CHARVIN, LEVEQUE, PAILLOUX ; MM. BARJONET, BERTHELOT, BOURGEOIS, BRUNEAU, COULON, GUERINET, PICAULT, POINCLOUX, ROUSSEAU.

Autres personnalités : Mme MONTEIL, Sous-préfète de l'arrondissement de Pithiviers, Mme BESNIER, Vice-présidente de la Région Centre-Val de Loire, Mme GOREGUES, Conseil départemental du Loiret.

Absents excusés :

Bureau : MMES DAUVILLIERS, LEVY, MM. CIRET, GAURAT.

Autres personnalités : Mme DUBOIS, Député du Loiret, Mme REYT, Conseil régional, Mme BLECHET, Secrétaire générale de la Sous-préfecture de Pithiviers, M. GAUDET, Président du Conseil départemental du Loiret, M. GUERIN, Conseiller départemental, Mme CHANTEREAU, Conseillère départementale, Mme DALLOT, Présidente du Conseil de développement Territorial, M. NOLLAND, Maire de Pithiviers, M. PAGE, Trésorier de Pithiviers.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Bureau du 17 décembre 2020 ;
- Contrat Régional de Solidarité Territoriale : examen des dossiers de demande de subvention ;
- Projet de modification des Statuts et du Règlement Intérieur du PETR ;
- PCAET : validation du diagnostic territorial et des objectifs stratégiques ;
- CTEC : Demande de subvention auprès de l'AESN pour le financement du poste d'animation ;
- Préparation du Comité syndical : Rapport d'Orientations Budgétaires ;
- Débat autour du Projet de territoire ;
- Délibération pour le conventionnement COT EnR (Contrat d'Objectif Territorial Energie Renouvelable) avec l'ADEME
- Affaires diverses.

Après avoir accueilli Mme la Sous-préfète et les élus, et les remerciant de leur présence, Mme BEVIERE leur fait part de ses vœux, puis remercie à nouveau tout particulièrement Mme CHARVIN, Maire de Dadonville, pour la mise à disposition de la salle des Fêtes.

Mme BEVIERE fait part de la liste des personnes excusées, dont Mme DALLOT, Présidente du Conseil de développement territorial qui se remet de la COVID 19, à qui elle souhaite un prompt rétablissement.

Les pouvoirs reçus sont portés à la connaissance des présents :

M. GAURAT donne pouvoir à M. BARJONET,

Mme DAUVILLIERS donne pouvoir à M. BERTHELOT.

Constatant que le quorum est atteint, la Présidente passe au premier point de l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du Bureau du 15 octobre 2020

Mme BEVIERE rappelle les points principaux à l'ordre du jour : Contrat Régional de Solidarité Territoriale (amanderaie El VALLEE, amanderaie EARL BECHU, auditorium modulaire et salle d'exposition temporaire à l'Atelier-Musée de l'Imprimerie, terrain multisports à Pithiviers-le-Vieil, terrain multisports, pump track et terrain de pétanque à Puiseaux, terrain multisports à Beaune-la-Rolande, plan de relance COVID-19), premiers éléments de débat autour du Projet de territoire et de la Convention Territoriale, budget de fonctionnement 2021 : débat autour du recrutement d'un référent mobilité et d'un animateur PTRE (Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique), premiers éléments de débat autour d'un conventionnement COT EnR (Contrat d'Objectif Territorial Energie Renouvelable) avec l'ADEME.

Contrat Régional de Solidarité Territoriale : examen des dossiers de demande de subvention

Les deux premiers dossiers présentés concernent à nouveau le projet de filière amanderaie du Pithiviers.

- « Amanderaie du Pithiviers - volet plantation EARL BLECHET ».

Le territoire du Nord Loiret est fortement tourné vers les productions agricoles et agro-alimentaires. Ces productions sont très souvent reconnues pour leur qualité. Le Pithiviers (dans sa version fondant ou feuilleté) est une des spécialités gastronomiques les plus connues.

La Confrérie de l'Authentique Pithiviers veille au respect d'une recette « authentique », et à la valorisation du gâteau.

Dans une vision à plus longue échéance, la Confrérie et le PETR souhaitent s'orienter vers une production qui permettrait, à terme, d'obtenir une labellisation de type IGP, AOP, etc. En effet, la recette du gâteau est constituée de sucre, d'œufs, de beurre et de poudre d'amandes. Tous ces ingrédients sont déjà produits localement, à l'exception de la poudre d'amandes ; cette dernière est par ailleurs très recherchée par les pâtisseries et les boulangers, pour d'autres réalisations que le Pithiviers.

Le label Site Remarquable du Goût était le plus immédiatement accessible, c'est pourquoi les partenaires du territoire (PETR, CC du Pithiverais, ville de Pithiviers, chambre d'agriculture, chambre de métiers, Office de tourisme du Grand Pithiverais), sous l'égide de la Confrérie, ont déposé leur candidature auprès de l'association nationale Site Remarquable du Goût.

En janvier 2019, ce label était attribué, principalement pour la démarche de replantation d'amandiers dans le Pithiverais, d'où l'intitulé de la démarche locale « Site Remarquable du Goût Amanderaie du Pithiviers ».

Site Remarquable du Goût est un label français de reconnaissance touristique et gastronomique décerné à des communes, lieux-dits ou établissements agroalimentaires traditionnels. Le Pithiverais figure désormais aux côtés des 70 autres sites.

L'objectif est d'arriver à produire assez d'amandes (en poudre, en fruits entiers) pour assurer les besoins des boulangeries-pâtisseries locales. Dans l'idéal et in fine, le Pithiviers pourrait être 100% local, en utilisant le sucre, le beurre, les amandes, les œufs produits dans le Pithiverais.

Afin d'arriver à cet objectif, et pour rendre plus transversale la démarche locale, les acteurs concernés se sont constitués en association Loi 1901 depuis l'été 2019. Il s'agit de travailler à la charte qualité, la charte graphique et les différentes déclinaisons, la production et la commercialisation.

La partie productive reste maîtrisée par les producteurs volontaires qui ont souhaité diversifier leur exploitation.

25 producteurs se sont déclarés favorables au projet. Les surfaces potentielles ont été estimées entre 15 et 25 ha.

L'évaluation des besoins en matière première, réalisée en interne par les professionnels référents sur Pithiviers indique que ces surfaces resteront insuffisantes pour alimenter le marché local et environnant.

Les deux plus grosses boulangeries-pâtisseries de Pithiviers utilisent à elles seules plus de 2 tonnes d'amandes par an, les boulangeries plus modestes, environ 500 à 800 kg/an.

Des contacts avec la laiterie de St Denis de l'Hôtel sont déjà engagés. Le lait d'amandes pourrait être un débouché important également.

La réflexion sur la récolte, la transformation est déjà engagée ; un groupement d'employeurs est une piste, un chantier d'insertion en est une autre.

L'association Jardins de la Voie Romaine, qui œuvre dans du maraichage bio en insertion se dit intéressée pour développer un nouveau chantier.

Si besoin, des formations pourront être envisagées via la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences portée par le PETR.

La demande de subvention présentée ici concerne le projet de diversification de l'EARL Bléchet.

Les parcelles se situent sur la commune de Jouy-en-Pithiverias, pour une surface de 2,4 ha.

Le nombre de plants est de 646 unités.

Les dépenses présentées sont :

- les plants d'amandiers
- les tuteurs et matériels de maintien de l'arbre
- les outils de production (sécateurs électriques, etc.)
- les protections contre le gibier

Le coût HT du projet s'élève à 10 007,00 €.

Les dépenses éligibles s'élèvent à 10 007,00 €.

La subvention régionale demandée est de 2 500,00 €, soit 25 %.

Pas de vote contre – Pas d’abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l’unanimité.

- « Amanderaie du Pithiviers - volet plantation EARL LA VALLEE DU MOULIN ».

Le territoire du Nord Loiret est fortement tourné vers les productions agricoles et agro-alimentaires. Ces productions sont très souvent reconnues pour leur qualité. Le Pithiviers (dans sa version fondant ou feuilleté) est une des spécialités gastronomiques les plus connues.

La Confrérie de l’Authentique Pithiviers veille au respect d’une recette « authentique », et à la valorisation du gâteau.

Dans une vision à plus longue échéance, la Confrérie et le PETR souhaitent s’orienter vers une production qui permettrait, à terme, d’obtenir une labellisation de type IGP, AOP, etc. En effet, la recette du gâteau est constituée de sucre, d’œufs, de beurre et de poudre d’amandes. Tous ces ingrédients sont déjà produits localement, à l’exception de la poudre d’amandes ; cette dernière est par ailleurs très recherchée par les pâtisseries et les boulangers, pour d’autres réalisations que le Pithiviers.

Le label Site Remarquable du Goût était le plus immédiatement accessible, c’est pourquoi les partenaires du territoire (PETR, CC du Pithiverais, ville de Pithiviers, chambre d’agriculture, chambre de métiers, Office de tourisme du Grand Pithiverais), sous l’égide de la Confrérie, ont déposé leur candidature auprès de l’association nationale Site Remarquable du Goût.

En janvier 2019, ce label était attribué, principalement pour la démarche de replantation d’amandiers dans le Pithiverais, d’où l’intitulé de la démarche locale « Site Remarquable du Goût Amanderaie du Pithiviers ».

Site Remarquable du Goût est un label français de reconnaissance touristique et gastronomique décerné à des communes, lieux-dits ou établissements agroalimentaires traditionnels. Le Pithiverais figure désormais aux côtés des 70 autres sites.

L’objectif est d’arriver à produire assez d’amandes (en poudre, en fruits entiers) pour assurer les besoins des boulangeries-pâtisseries locales. Dans l’idéal et in fine, le Pithiviers pourrait être 100% local, en utilisant le sucre, le beurre, les amandes, les œufs produits dans le Pithiverais.

Afin d’arriver à cet objectif, et pour rendre plus transversale la démarche locale, les acteurs concernés se sont constitués en association Loi 1901 depuis l’été 2019. Il s’agit de travailler à la charte qualité, la charte graphique et les différentes déclinaisons, la production et la commercialisation.

La partie productive reste maîtrisée par les producteurs volontaires qui ont souhaité diversifier leur exploitation.

25 producteurs se sont déclarés favorables au projet. Les surfaces potentielles ont été estimées entre 15 et 25 ha.

L’évaluation des besoins en matière première, réalisée en interne par les professionnels référents sur Pithiviers indique que ces surfaces resteront insuffisantes pour alimenter le marché local et environnant.

Les deux plus grosses boulangeries-pâtisseries de Pithiviers utilisent à elles seules plus de 2 tonnes d’amandes par an, les boulangeries plus modestes, environ 500 à 800 kg/an.

Des contacts avec la laiterie de St Denis de l’Hôtel sont déjà engagés. Le lait d’amandes pourrait être un débouché important également.

La réflexion sur la récolte, la transformation est déjà engagée ; un groupement d’employeurs est une piste, un chantier d’insertion en est une autre.

L’association Jardins de la Voie Romaine, qui œuvre dans du maraichage bio en insertion se dit intéressée pour développer un nouveau chantier.

Si besoin, des formations pourront être envisagées via la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences portée par le PETR.

Le projet « amanderaie » pourrait s’intégrer, le cas échéant, dans une plateforme de distribution de produits locaux.

La demande de subvention présentée ici concerne le projet de diversification de l’entreprise dont Jean-Christophe SOLON est le gérant.

Les parcelles se situent sur la commune de Guigneville, pour une surface de 6ha.

Le nombre de plants est de 155 (2020-2021) + 1 400 unités (2021-2022), soit 1 555 arbres.

Les dépenses présentées sont :

- les plants d’amandiers
- les outils de production (sécateurs électriques, etc.)
- gaines de protections contre le gibier
- paillage et divers

Le coût HT du projet s’élève à 25 510,21 €.

Les dépenses éligibles s’élèvent à 25 510,21 €.

La subvention régionale demandée est de 6 300,00 €, soit 25 %.

Pas de vote contre – Pas d’abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l’unanimité.

Mme BEVIERE profite de ces deux dossiers pour faire un point d'étape sur le projet de filière *amanderaie du Pithiviers*. A ce jour, 11 producteurs se sont engagés dans la démarche. En cumulé, ils vont planter près de 17 000 unités à l'horizon de l'hiver 2021/2022, sur une surface de 55,5 hectares.

Mme BEVIERE rappelle que l'ensemble de la démarche a été sélectionnée par l'ANPP et Public Sénat dans le cadre des Trophées de l'Innovation Territoriale (thème *économie de proximité*), et qu'un prix a été remis virtuellement par Mme Olivia GREGOIRE, Secrétaire d'Etat.

Le prochain projet sollicite une aide A VOS ID.

- « Appui à l'émergence d'une filière locale équitable pour les produits issus des semences paysannes dans le Loiret ». ADEAR 45.

Le projet vise à préparer les conditions de développement d'une filière locale de valorisation des céréales paysannes intégrée dans le système alimentaire loirétain, en répondant à une demande identifiée pour laquelle l'offre est, aujourd'hui, insuffisante.

Pour cela il s'agira de poursuivre le travail d'identification des besoins et des attentes des différents acteurs de la filière, et de mise en relation pour créer les conditions de l'adéquation entre l'offre et la demande de céréales paysannes et produits transformés.

En amont de la filière le besoin est de développer et structurer l'offre de produits fabriqués à partir des céréales paysannes : développement de la production (de la sélection des semences à la production de céréales), de la transformation et de la commercialisation, pour pouvoir répondre à la demande.

Les produits concernés peuvent avoir différents degrés de transformation : pains à base de blés tendre, seigle, maïs, épeautres, ... ; pâtes ; biscuits et autres produits transformés à base de farine ; céréales concassés et farines.

A l'aval il est nécessaire de consolider et développer les débouchés, stimuler la demande et favoriser l'émergence de circuits de distribution équitables.

Un premier travail mené par l'ADEAR 45 a permis d'identifier des freins et, desquels découlent les pistes d'actions suivantes :

- Accompagnement des producteurs pour sécuriser des débouchés avec des prix intégrant le travail de sélection et de production de semences à la ferme : construction d'un modèle économique viable permettant de rémunérer le travail de sélection paysanne,

- Accompagnement des producteurs pour trouver des organismes locaux de collecte et de transformation, en capacité de valoriser correctement leur production. Les variétés paysannes doivent être transformées avec des méthodes adaptées pour révéler toutes leurs qualités nutritionnelles et gustatives,

- Mise en relation avec des boulangers et meuniers pour leur permettre de s'approvisionner facilement et régulièrement en farines de blés paysans du terroir (le réseau des ADEAR est fréquemment sollicité par des boulangers non producteurs, ou par des meuniers, y compris « industriels » comme Banette, en recherche de « blés anciens »),

- Appui aux boulangers (et autres transformateurs) pour connaître le juste prix des farines paysannes et établir un prix équitable de leurs « pains paysans » (ou autres produits à base de céréales paysannes),

- Développement de la formation des boulangers à la panification des farines issues de blés de variétés paysannes,

- Communication auprès des consommateurs pour leur permettre de trouver facilement des produits locaux dont l'origine et la qualité sont connues, et de connaître et comprendre les produits (goût, qualité, travail des paysans, ...).

Inscription du projet dans un des enjeux thématiques définis dans A VOS ID :

- Émergence et structuration de dynamiques économiques locales,

- Structuration de filières et systèmes alimentaires de territoire.

Identification des partenariats engagés ou à entreprendre :

- PETR forêt d'Orléans-Loire-Sologne, Syndicat de Pays du Giennois, PETR Beauce-Gâtinais en Pithiverais, GABOR, INRA du Moulon et ITAB, Exploitants agricoles (EARL La Pharmacie, La ferme des Bruyères, Mohairs de l'Ocre, La ferme du Champ d'eau, L'authentique terrien, Bonneau Louis et Marie), ARDEAR CVL, Biocer : coopérative de céréales biologiques (27), CIVAM Indre, Artisans du Monde CVL, Paysans meuniers (Le Moulin de Saint-Lyé, La ferme des Bruyères), Boulangers : boulangerie Epis Pop 45000 Orléans, Le fournil de Vennecy (45760), CNBPF : Confédération nationale de la boulangerie pâtisserie française - antenne locale : Chambre patronale de la boulangerie du Loiret, InPACT Centre, UMIH du Loiret (Union des métiers et des industries de l'hôtellerie).

Liste à compléter au fur et à mesure de l'avancement du projet.

NB : carte répertoriant les premiers partenaires :

Coût HT du projet :	Subvention régionale *
Action 1 : 60 000 €	Action 1 : 36 000 €
Action 2 : 94 000 €	Action 2 : 56 400 €
	LEADER *

	Action 1 : 12 000 €
	Action 2 : 18 800 €
	Autofinancement
	Action 1 : 12 000 €
	Action 2 : 18 800 €
Total : 154 000 €	Total : 154 000 €

NB : Dépenses : Mise à disposition de 0,3 ETP + forfait 15 %, recours à une expertise technique, frais de communication, investissements matériels

* PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne

* Syndicat de Pays du Giennois

Mme BEVIERE rappelle que la dotation A VOS ID est consommée depuis longtemps. Une mutualisation des fonds du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne et du Syndicat de Pays du Giennois est possible.

M. ROUSSEAU confirme que ce projet est en phase avec l'évolution des pratiques agricoles actuelles. Les élus par ailleurs agriculteurs, sont favorables à la démarche.

M. GUERINET souligne néanmoins les contraintes réglementaires liées aux productions agricoles et des semences.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

Projet de modification des Statuts et du Règlement Intérieur du PETR

Mme BEVIERE précise que les deux projets sont plutôt des évolutions et mises à jour que des modifications. Il s'agit principalement d'adapter les deux documents au contexte général (CRTE, projet de territoire, crise sanitaire, etc.).

M. GUERINET fait part de son interrogation sur le niveau de détails à laisser dans les statuts.

Statuts :

La principale modification concerne l'article 6, avec, comme souhaité par les élus, la suppression des postes « secrétaire », « secrétaire adjoint », « trésorier » et « trésorier adjoint ».

Règlement Intérieur :

M. BRUNEAU s'interroge si les articles mentionnés à l'article 4 concernent uniquement les syndicats mixtes « fermés » ou aussi les syndicats « ouverts ».

En synthèse, les deux projets n'appellent pas de remarque. En amont du Comité syndical, la simplification éventuelle des statuts sera étudiée.

PCAET : validation du diagnostic territorial et des objectifs stratégiques

Mme BEVIERE passe la parole à Gwenaëlle GHESQUIERE, chef de projet Développement Durable et SCoT, qui rappelle en introduction que la démarche PCAET est encadrée par le Code de l'Environnement.

Elle précise que l'objet de la décision de ce jour concerne la stratégie territoriale et les ambitions communes du PCAET.

A la suite du questionnaire, 6 orientations avaient été retenues.

Avant de présenter les scénarii, Gwenaëlle rappelle que ces derniers émanent de propositions du groupe de travail Aménagement Durable du 14 décembre 2020.

Le scénario médian est donc présenté ici, à travers les rubriques « production des énergies renouvelables », « maîtrise de la consommation d'énergie finale », « réduction des émissions de gaz à effet de serre » et « émissions de polluants atmosphériques ».

M. ROUSSEAU confirme l'intérêt de la démarche de PCAET et de bilan carbone, bien que cela soit nouveau localement et sur un temps long.

M. COULON évoque la difficulté à se projeter, car beaucoup de choses dépendent de structures tiers ou d'avancées technologiques.

M. BRUNEAU fait part du projet de FM Logistic qui vise à produire de l'hydrogène sur son site d'Escrennes.

M. BOURGEOIS évoque la difficulté d'approvisionnement en éthanol pour des quantités restreintes.

Les membres du Bureau valident et entérinent le scénario médian, qui devient donc le scénario PCAET.

Mme BEVIERE rappelle également le besoin d'obtenir les derniers chiffres et données pour que le PETR puisse établir le bilan carbone des EPCI du territoire.

Demande de subvention auprès de l'AESN pour le financement du poste d'animation

Mme BEVIERE rappelle le recrutement de Chloé GIRARD en mars 2020, avec l'objectif de travailler pendant un an à la préparation du Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC) avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN). Il s'agit plus particulièrement d'accompagner les démarches BAC (bassins d'alimentation de captage considérés comme prioritaires par les lois Grenelle).

Le projet de CTEC avance, la partie diagnostic venant d'être validée en comité de pilotage le 15 janvier 2021.

M. ROUSSEAU précise que lors de cette réunion, l'ensemble des communes concernées ont aussi validé le principe d'une animation portée par le PETR. L'objectif est de finaliser les 5 démarches d'ici la fin 2022 (définition du périmètre et du programme d'actions).

Sur proposition de l'AESN, le financement du poste pourrait être financé à 80%, pendant 3 ans. La délibération sollicite donc ce financement.

Mme BEVIERE donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Préparation du Comité syndical : Rapport d'Orientations Budgétaires

Mme BEVIERE précise que le projet de Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) 2021 reprend tous les programmes portés ou animés par le PETR et qu'il contient également les informations sur les financements liés aux actions.

A noter que la population du PETR diminue encore (- 176 habitants).

La Présidente insiste sur les difficultés à obtenir ces financements, notamment pour l'animation de la CLE du SAGE Nappe de Beauce ; bien que financé à 100%, les difficultés sont grandissantes pour se voir verser les aides nationales via les Agences de l'Eau.

Les grands chapitres sont évoqués.

En conclusion, Mme BEVIERE propose de ne pas augmenter les cotisations des EPCI membres pour l'année 2021, tout en soulignant la grande probabilité d'une évolution en 2022, compte tenu que la subvention de fonctionnement régionale sera de 0 €, au lieu des 29 200 € en 2021 et des 50 000 € les années précédentes.

Les CEE mobilisés permettent de compenser en partie cette baisse, mais la nouvelle période débutant en 2022 reste incertaine quant aux montants récupérés.

Le projet de ROB n'appelle pas de remarque ; il sera donc soumis au Comité syndical du 18 février 2021.

Mme BEVIERE demande si Mme la Sous-préfète a obtenu des informations sur la demande de transfert des crédits de la section d'*investissement* sur la section *fonctionnement*.

Elle répond négativement, rappelant que ces démarches sont toujours très longues à aboutir.

Débat autour du Projet de territoire

Mme BEVIERE rappelle que ce document est rendu obligatoire pour les PETR, et qu'il est essentiel d'avoir une vision et une ambition homogènes du développement local, entre l'échelon Pays et les EPCI.

Afin de garantir la cohérence entre les documents, il est proposé d'organiser une réunion avec les Présidents des 3 EPCI.

Il est demandé aux élus du Bureau de faire part d'éventuels manques dans le projet présenté.

Conventionnement COT EnR (Contrat d'Objectif Territorial Energie Renouvelable) avec l'ADEME

Mme BEVIERE rappelle que ce sujet a déjà été évoqué lors du Bureau précédent. Aujourd'hui, il ne s'agit pas de prendre une délibération mais d'émettre un avis définitif sur le principe d'un conventionnement avec l'ADEME.

PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais - Compte-rendu du Bureau du 21 janvier 2021. Page 6 sur 7

La délibération sera prise par le Comité syndical.

David VOYER présente synthétiquement les résultats du sondage envoyé sur le sujet aux acteurs locaux les semaines précédentes. Les premiers retours sont plutôt positifs, car 87% des répondants (24) se disent intéressés par un projet de production d'énergie renouvelable.

Le type d'énergie est quant à lui plutôt bien réparti, mais avec une légère avance pour la géothermie.

Les projets sont plutôt en phase de réflexion, pour une réalisation en 2022 et 2023.

Le plus souvent (52%), un seul bâtiment serait concerné par le système de chauffage.

Il est rappelé que les financements publics liés au COT EnR notamment sont cumulables avec des fonds privés tels que les CEE.

Selon ces premiers éléments, le Bureau confirme l'intérêt de la démarche de COT EnR avec l'ADEME. Une délibération sera donc prise en ce sens lors du prochain Comité syndical.

Affaires diverses

- Date du prochain Bureau.

Le prochain Bureau se tiendra le jeudi 18 février 2021, en amont du Comité syndical à 17h30 ; le lieu sera à préciser. Il est envisagé une présentation du territoire par le prisme des chiffres et indicateurs de l'INSEE.

Un Bureau est également prévu en amont du Comité syndical du 18 mars 2021.

L'horaire sera précisé dès que possible ; il sera en fonction de l'ordre du jour.

- Variateurs.

Il est précisé que des aides France Agrimer sont mobilisables pour l'acquisition de variateurs de puissance pour les pompes d'irrigation (30%). Ces aides publiques sont cumulables avec les CEE.

N'ayant plus d'information à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 19h15.

Monique BEVIERE, Présidente